

Cote du document:	EB 2008/94/R.12/Rev.1
Point de l'ordre du jour:	11 a) ii)
Date:	11 septembre 2008
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du Président

Proposition de don à la République du Congo pour le

Projet de développement rural dans les départements de la Likouala, du Pool et de la Sangha

Conseil d'administration — Quatre-vingt-quatorzième session
Rome, 10-11 septembre 2008

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après.

Luyaku L. Nsimpasi

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2147
courriel: l.nsimpasi@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Sigles et acronymes	ii
Recommandation pour approbation	iii
Carte de la zone du projet	iv
Résumé du don	v
I. Le projet	1
A. Principal créneau de développement visé par le projet	1
B. Financement proposé	1
C. Groupe cible et participation	2
D. Objectifs de développement	2
E. Harmonisation et alignement	3
F. Composantes et catégories de dépenses	3
G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats	3
H. Avantages et justification économique et financière	4
I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement	4
J. Principaux risques	5
K. Durabilité	5
II. Instruments juridiques et autorité	6
III. Recommandation	6
Annexe	
Garanties importantes incluses dans l'accord de don négocié	7
Appendices	
I. Key reference documents (Principaux documents de référence)	
II. Logical framework (Cadre logique)	

Sigles et acronymes

Fonds de l'OPEP	Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole pour le développement international
PDARP	Projet de développement agricole et de réhabilitation des pistes rurales
MINAGRIE	Ministère de l'agriculture et de l'élevage

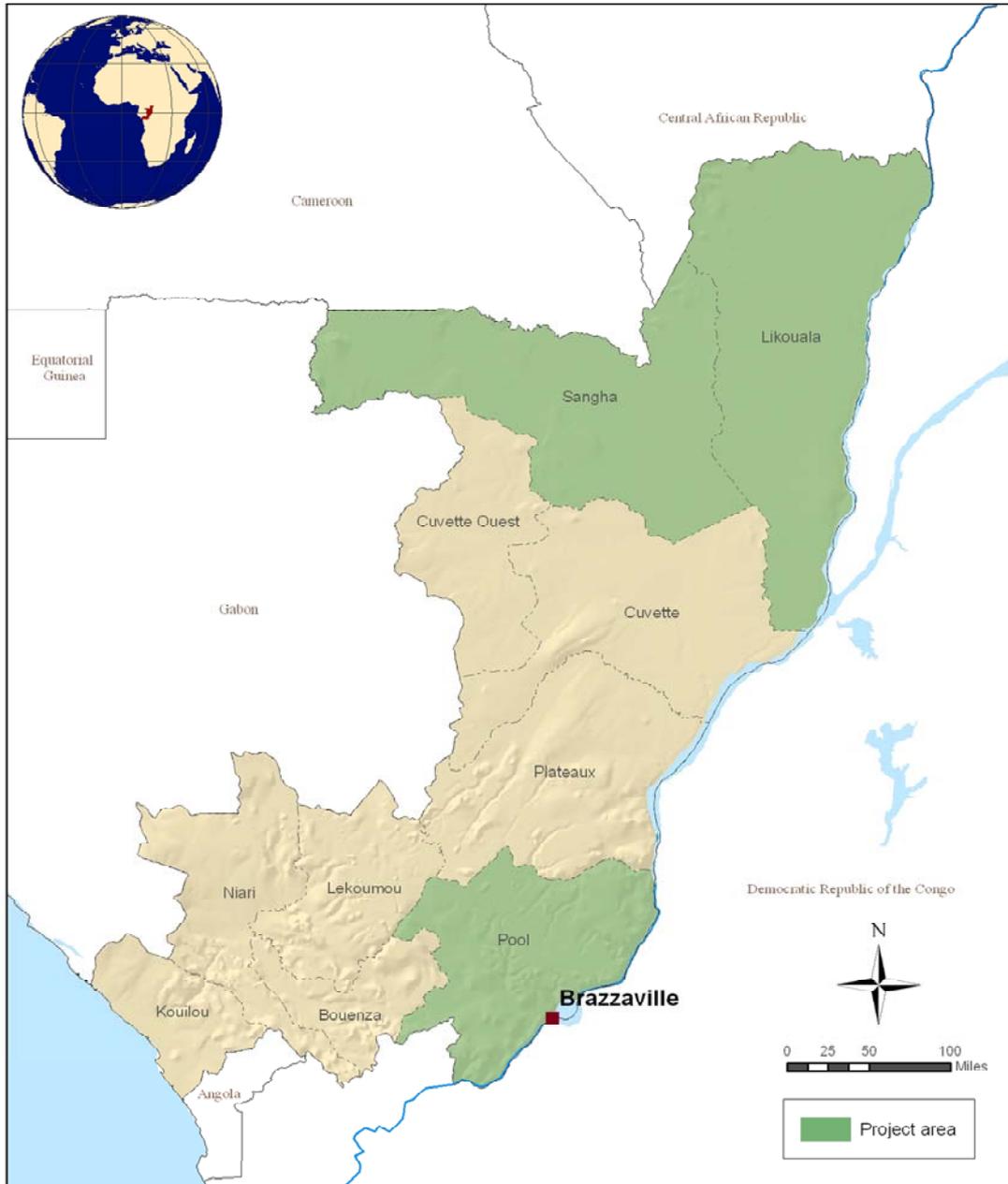
Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de don à la République du Congo pour le projet de développement rural dans les départements de la Likouala, du Pool et de la Sangha, telle qu'elle figure au paragraphe 36.

Carte de la zone du projet

République du Congo

Projet de développement rural dans les départements de la Likouala, du Pool et de la Sangha (PRODER 3)



Source: Carte établie par le FIDA

Les appellations figurant sur cette carte et sa représentation graphique ne constituent en aucun cas une prise de position du FIDA quant au tracé des frontières ou limites, ou aux autorités de tutelle des territoires considérés.

République du Congo

Projet de développement rural dans les départements de la Likouala, du Pool et de la Sangha

Résumé du don

Institution initiatrice:	FIDA
Pays bénéficiaire du don:	République du Congo
Organisme d'exécution:	Ministère de l'agriculture et de l'élevage (MINAGRIE)
Coût total du projet:	18,7 millions d'USD
Montant du don du FIDA:	5,25 millions de DTS (équivalant approximativement à 8,6 millions d'USD)
Cofinanceur:	Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole pour le développement international (Fonds de l'OPEP)
Montant du cofinancement:	7,0 millions d'USD
Conditions du cofinancement:	Parallèle
Contribution du pays bénéficiaire:	2,1 millions d'USD
Fonds d'entretien routier:	0,8 million d'USD
Contribution des bénéficiaires:	214 000 USD
Institution chargée de la préévaluation:	FIDA
Institution coopérante:	Supervision directe par le FIDA

Proposition de don à la République du Congo pour le projet de développement rural dans les départements de la Likouala, du Pool et de la Sangha

I. Le projet

A. Principal créneau de développement visé par le projet

1. Le nouveau plan d'action à moyen terme du MINAGRI vise: i) à promouvoir la production fourragère et la multiplication de matériel végétal et de semences améliorés, ainsi que la reconstitution du cheptel de petits ruminants; et ii) à appuyer la commercialisation des produits agricoles. Ce plan ouvre une nouvelle ère en donnant aux groupements d'intérêt paysans les moyens de produire, multiplier et diffuser des boutures et des semences de manioc améliorées et saines. Le projet assurera la mise en place de formations et de services de vulgarisation afin que les petits exploitants puissent avoir pleinement accès aux boutures et aux semences améliorées ainsi qu'au savoir-faire permettant d'optimiser les pratiques agricoles. Il financera également la réfection de pistes rurales dans le but de désenclaver les bassins de production.

B. Financement proposé

Modalités et conditions

2. Il est proposé que le FIDA accorde à la République du Congo un don d'un montant de 5,25 millions de DTS (équivalant approximativement à 8,6 millions d'USD), au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette, pour contribuer au financement du projet de développement rural dans les départements de la Likouala, du Pool et de la Sangha.

Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) du FIDA

3. L'allocation fixée pour la République du Congo au titre du SAFR est de 8,6 millions d'USD sur les trois ans du cycle SAFR (2007-2009).

Endettement du pays et capacité d'absorption de l'État

4. En 2005, l'encours de la dette extérieure se montait à environ 5,9 milliards d'USD hors dette commerciale et à 9,2 milliards d'USD dette commerciale comprise. En 2006, le Congo a atteint le point de décision dans le cadre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE). L'allègement total de dette projeté représentait environ 1,7 milliard d'USD en valeur actuelle nette de 2004. Néanmoins, les progrès dans l'application des mesures convenues avec le Fonds monétaire international ont été lents. En conséquence, on ne s'attend pas à ce que le pays parvienne au point d'achèvement, qui lui permettrait de bénéficier de réductions de sa dette, d'ici au moins la fin de 2008 ou 2009.

Flux de fonds

5. Le FIDA établira un compte de don pour le projet au nom du bénéficiaire. Un compte spécial sera ouvert à Brazzaville auprès d'une banque commerciale acceptable pour le FIDA. Le compte spécial sera géré par le coordonnateur du projet et le responsable administratif et financier.

Modalités de supervision

6. Le don sera administré et supervisé par le FIDA.

Dérogations aux conditions générales applicables au financement du développement agricole et aux politiques opérationnelles du FIDA

7. Aucune dérogation n'est prévue.

Gouvernance

8. La concurrence ouverte entre les opérateurs du secteur public et du secteur privé ainsi que les entités à but non lucratif pour les contrats relatifs à l'exécution renforcera les aspects ayant trait à la gouvernance.

C. Groupe cible et participation

Groupe cible

9. Le projet portera sur 250 villages et intéressera environ 20 000 ménages, ce qui représente approximativement le tiers de la population rurale totale des trois départements concernés par le projet.

Méthode de ciblage

10. Conformément à la politique du FIDA en matière de ciblage, le projet a été conçu selon un processus hautement participatif, associant les administrations locales, les communautés bénéficiaires et les citoyens pris individuellement. La stratégie de ciblage comprend trois étapes: i) l'identification et la sélection des bassins de production; ii) la sélection des villages; et iii) la sélection des groupements paysans au sein des villages retenus.
11. Le projet donnera la priorité aux villages les plus pauvres des bassins de production répondant aux critères suivants: i) villages isolés; ii) villages présentant un potentiel agricole et sont dotés de ressources naturelles; iii) villages à forte densité démographique qui comptent des groupements dynamiques et bien établis d'agriculteurs. Le processus de planification veillera à ce que les groupes les plus vulnérables soient convenablement ciblés et bénéficient des avantages du projet.

Participation

12. De nombreux partenaires ont été associés au processus de conception, entre autres: groupements, associations et organisations d'agriculteurs; organismes du secteur privé et organisations à but non lucratif; services ministériels locaux et nationaux; et donateurs bilatéraux et multilatéraux.

D. Objectifs de développement

Objectifs-clés

13. Le projet a pour objectif global d'améliorer la sécurité alimentaire des populations rurales pauvres dans les départements de la Likouala, du Pool et de la Sangha. Les objectifs spécifiques sont: i) d'augmenter de manière durable la production, la productivité et le revenu des groupes ruraux engagés dans l'amélioration des principales cultures associées au système basé sur le manioc; et ii) d'assurer durablement l'accès physique aux bassins de production.

Objectifs relatifs aux politiques et aux institutions

14. En partenariat avec le projet de développement agricole et de réhabilitation des pistes rurales (PDARP), financé par la Banque mondiale, le projet proposé renforcera les compétences techniques des directions départementales du MINAGRIE dans le domaine du conseil agricole.

Cohérence avec les politiques et stratégies du FIDA

15. L'objectif du projet est conforme au Cadre stratégique du FIDA pour 2007-2010, tout particulièrement en ce qui concerne l'objectif stratégique consistant à améliorer les technologies agricoles et les services de production afin de renforcer la productivité agricole. Allant dans le sens des objectifs stratégiques du Fonds, le projet appuiera les efforts du gouvernement visant à stimuler la production d'aliments de base.

E. Harmonisation et alignement

Alignement sur les priorités nationales

16. Le projet est conforme aux priorités de développement du gouvernement et contribuera à l'action qu'entendent mener les pouvoirs publics pour réduire la pauvreté rurale. Il est également en concordance avec l'exposé des options et stratégies d'intervention pour le pays et avec les axes du document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP). En particulier, le projet appuie le premier axe qui vise à promouvoir la paix dans le département du Pool en intégrant les anciens combattants dans les systèmes de production agricole et vivrière. Il soutient également le deuxième axe, qui a trait à la promotion d'une croissance durable et équitable pour parvenir à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement, en améliorant l'infrastructure de transport, en renforçant la capacité des agriculteurs à multiplier les semences et les boutures de manioc saines et améliorées, en encourageant la production animale (aviculture et élevage de petits ruminants) par le système du métayage.

Harmonisation avec les partenaires du développement

17. Les bailleurs de fonds opérant dans les zones rurales du Congo sont peu nombreux. Le projet sera mené en étroite collaboration avec le PDARP pour les volets concernant la réfection des pistes rurales, le renforcement des capacités communautaires et la prestation de services techniques. Il valorisera les acquis du projet sur la sécurité alimentaire mené avec succès par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

F. Composantes et catégories de dépenses

Principales composantes

18. Le projet comprend 4 composantes: i) appui à la production agricole; ii) renforcement des capacités; iii) infrastructure destinée à désenclaver les bassins de production; et iv) coordination, communication et gestion.

Catégories de dépenses

19. Les catégories de dépenses sont au nombre de six: i) travaux de génie civil (37,2%); ii) biens et services (8,4%); iii) assistance technique (6,9%); iv) formation et études (12,4%); v) contrats (22,5%); et vi) dépenses de fonctionnement (12,6%).

G. Gestion et exécution: responsabilités et partenariats

Principaux partenaires d'exécution

20. Le projet sera mis en œuvre par: i) le MINAGRIE et le Ministère des travaux publics; ii) le Fonds de l'OPEP; iii) le Ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement; et iv) les directions régionales du MINAGRIE et les groupements paysans.

Responsabilités en matière d'exécution

21. La surveillance générale et l'orientation stratégique du projet seront confiées à un Comité de pilotage du projet. L'unité de coordination du projet sera chargée de la gestion globale. Au niveau des départements, les agents de terrain du MINAGRIE assureront les services de vulgarisation.

Rôle de l'assistance technique

22. Dans le cadre du projet proposé, une assistance technique et des formations seront dispensées aux agents de terrain du MINAGRIE, aux groupements d'intérêt économique et organisations représentant les agriculteurs de la zone d'intervention, et porteront essentiellement mais pas exclusivement sur la production, la multiplication et la diffusion de boutures et de semences de manioc améliorées et saines. Des ressources seront également affectées à l'assistance technique pour recruter des spécialistes locaux chargés de planifier et de construire les infrastructures.

Situation des principaux accords d'exécution

23. Outre l'accord de don, divers protocoles d'accord contraignants seront passés avec les partenaires d'exécution du secteur public avec lesquels l'unité de coordination du projet travaillera, et des contrats seront conclus avec les ONG participantes ainsi qu'avec les intervenants du secteur privé.

Principaux partenaires financiers et montants engagés

24. Le coût total du projet est de 18,7 millions d'USD sur six ans. Les sources de financement sont les suivantes: FIDA (45,9%), Fonds de l'OPEP (37,2%), fonds de contrepartie du gouvernement (11,1%), Fonds d'entretien routier (4,3%) et bénéficiaires (1,1%).

H. Avantages et justification économique et financière

Principales catégories d'avantages découlant du projet

25. Les avantages générés par le projet comprennent les éléments suivants:
- i) augmentation de la production et de la productivité agricoles des systèmes basés sur le manioc au moyen de l'accès facilité des petits exploitants au matériel végétal et aux semences améliorés;
 - ii) accroissement de la productivité du petit élevage par le repeuplement;
 - iii) réduction des coûts de transaction résultant de l'amélioration des pistes rurales;
 - iv) renforcement des groupements paysans et de leurs organisations;
 - v) amélioration de la sécurité alimentaire des petits exploitants dans les zones du projet; et
 - vi) amélioration du pouvoir économique des femmes (en particulier des femmes célibataires) et des jeunes par suite de leur participation aux activités du projet.

Viabilité économique et financière

26. L'accroissement prévu du rendement des cultures est solidement étayé par le fait que les rendements actuels sont très faibles en raison de l'impact de la mosaïque du manioc et de la mauvaise qualité des semences. Sur la base d'hypothèses prudentes en ce qui concerne les gains de rendement, le taux de rentabilité économique (TRE) a été estimé à 16,0%. Une analyse de sensibilité a été conduite, dont il ressort que le TRE est robuste.

I. Gestion des savoirs, innovation et élargissement

Modalités de gestion des savoirs

27. Le projet adoptera une approche globale de la gestion des savoirs. Un spécialiste de la gestion des connaissances coordonnera toutes les activités dans ce domaine. La gestion et la diffusion des connaissances relèveront d'un processus associant le FIDA aux partenaires locaux, nationaux et régionaux. À cet effet, les liens avec les autres opérations du FIDA en cours dans le pays (le projet de développement rural dans les départements du Niari, de la Bouenza et de la Lékoumou, et le projet de développement rural dans les départements des Plateaux, de la Cuvette et de la Cuvette ouest) ainsi qu'avec des initiatives régionales (FIDAFrique, l'initiative régionale pour la transformation et la commercialisation du manioc, et l'initiative régionale relative au partage des connaissances en Afrique de l'Ouest et du Centre) seront renforcés. Des ateliers annuels sur la mise en œuvre du projet et des tables rondes réunissant les donateurs serviront de plateformes pour le partage des connaissances et permettront de mettre en valeur les réussites et les approches créatives des prestataires de services et des autres partenaires. Les résultats et l'impact du projet, les réussites et les bonnes pratiques seront largement diffusés en recourant aux médias locaux et nationaux (radio, télévision et presse).

Innovations en matière de développement

28. Le projet introduira diverses innovations, notamment: i) la mise en place de mécanismes pour repérer, promouvoir et diffuser de nouvelles pratiques agricoles; ii) l'utilisation des téléphones portables (service d'envoi de messages courts [SMS] et Internet) par les petits exploitants pour relayer l'information sur les marchés et les prix; iii) le recours direct aux agents de terrain du MINAGRIE pour assurer les

services de vulgarisation; et iv) l'utilisation des groupements villageois d'intérêt économique pour la production, la multiplication et la diffusion de plants et de semences de manioc améliorés, exempts de la mosaïque. Le projet établira un centre de partage des connaissances pour toutes les activités de développement rural et agricole menées dans la zone.

Approche d'élargissement

29. Le projet travaillera en partenariat avec les deux projets du FIDA en cours et avec le PDARP pour amplifier la production, la multiplication et la diffusion de plants et de semences de manioc améliorés.

J. Principaux risques

Principaux risques et mesures d'atténuation

30. Le projet est exposé à quatre risques principaux: i) retard dans le démarrage des opérations; ii) faible capacité des agents d'exécution; iii) retards dans la mise en place d'un système de suivi-évaluation (S&E) et dans la conduite de l'enquête de référence; et iv) situation post-conflit dans le département du Pool. Plusieurs mesures d'atténuation sont prises pour réduire ces risques, à savoir: i) le projet de plan de travail et budget annuel, le plan de passation des marchés pour 18 mois et le manuel d'exécution ont été établis dans le but d'accélérer le démarrage du projet; ii) le recours aux services techniques départementaux du MINAGRIE pour la vulgarisation minimisera le risque lié au manque d'agents d'exécution privés. Les compétences de ces personnels techniques seront renforcées. Le personnel du projet au niveau des départements aidera également les agents locaux du MINAGRIE dans la planification, le S&E ainsi que dans l'exécution des activités du projet; iii) des dispositions ont été prises pour établir un système de suivi-évaluation et réaliser une enquête de référence dès que le personnel de l'unité de coordination du projet aura été recruté; et iv) le projet travaillera en partenariat avec le centre d'appui à l'exécution des programmes et projets du Programme des Nations Unies pour le développement en vue d'intégrer les anciens combattants aux activités agricoles et autres activités économiques.

Classification environnementale

31. À l'issue des procédures d'évaluation environnementale du FIDA, le projet a été classé en catégorie B parce qu'il ne devrait pas avoir d'incidence négative notable sur l'environnement.

K. Durabilité

32. L'expérience a montré que le recours aux institutions existantes pour exécuter les activités des projets constitue un pas important vers la durabilité. Les activités liées à la production, à la multiplication et à la diffusion des plants et des semences reposent sur l'expérience acquise à la faveur des deux autres projets financés par le FIDA et s'inspirent des activités de terrain menées par l'Institut international d'agriculture tropicale/FAO. Suite au renforcement de leurs compétences dans le cadre du projet, les agents de terrain du MINAGRIE assureront des services de vulgarisation, tandis que les centres de recherche agricole (le Centre de recherches agronomiques de Loudima et le Centre de recherches sur l'amélioration génétique des plantes tropicales), dont les capacités seront consolidées par le PDARP, seront en mesure de produire des semences de base. La durabilité et l'impact des activités de réhabilitation des pistes et des voies navigables dépendront du financement de l'entretien par le gouvernement. Il est prévu que le MINAGRIE, le Ministère des travaux publics et la direction générale du Fonds d'entretien routier se réunissent chaque année en vue d'une étroite concertation qui garantisse la disponibilité de fonds destinés à l'entretien.

II. Instruments juridiques et autorité

33. Un accord de don entre la République du Congo et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le don proposé sera consenti au pays bénéficiaire. Les garanties importantes incluses dans l'accord de don négocié sont jointes en annexe.
34. La République du Congo est habilitée, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
35. Je certifie que le don proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA.

III. Recommandation

36. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le don proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds fera à la République du Congo un don libellé en diverses monnaies d'un montant équivalant à cinq millions deux cent cinquante mille droits de tirage spéciaux (5 250 000 DTS) qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Lennart Båge

Garanties importantes incluses dans l'accord de don négocié

(Négociations conclues le 30 juillet 2008)

Mesures en matière de gestion des pesticides

1. Le Gouvernement de la République du Congo (le Gouvernement) s'engage à se conformer au Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides et s'assure que les pesticides fournis dans le cadre du projet ne comprennent aucun pesticide classé très dangereux ou dangereux par l'Organisation mondiale de la santé.

Suivi-évaluation

2. Le système de suivi-évaluation reposera sur: a) un suivi interne permanent; b) des évaluations internes et externes périodiques; c) les missions de supervision effectuées par le FIDA et le Fonds de l'OPEP pour le développement international et par les départements ministériels concernés.

Suivi interne

3. Son rôle est de suivre la mise en œuvre des activités prévues aux programmes de travail et budget annuels (PTBA) et de s'assurer que les résultats attendus ont été atteints.

Évaluation interne et externe

4. Les activités d'évaluation s'attacheront à mesurer: a) l'impact du projet sur les bénéficiaires et l'atteinte de ses objectifs; b) la pertinence des approches et stratégies de mise en œuvre; c) l'implication effective des bénéficiaires aux différents stades d'exécution, en particulier des groupes vulnérables; et d) l'efficacité des mécanismes de coordination et de suivi des activités.

Assurance du personnel du projet

5. Le Gouvernement assure le personnel du projet contre les risques de maladie et d'accident selon les pratiques habituelles en vigueur sur son territoire.

Utilisation des véhicules du projet et autres équipements

6. Le Gouvernement s'assurera que:
 - a) tous les véhicules et autres équipements transférés ou acquis dans le cadre du projet sont destinés exclusivement au projet et à son exécution;
 - b) les types de véhicules et autres équipements transférés ou acquis dans le cadre du projet correspondent aux besoins du projet.

Recrutement

7. Les cadres principaux du projet (le coordonnateur, le responsable administratif et financier [RAF], le comptable, l'aide comptable, le responsable de la programmation et du suivi-évaluation, le responsable appui à la production et à la commercialisation, le responsable communication et gestion des connaissances et le responsable infrastructures routières et fluviales) seront recrutés par voie d'appel d'offres national publié dans la presse nationale, et les candidatures seront examinées par une commission présidée par le Ministère de l'agriculture et de l'élevage. Ils signeront des contrats d'une durée de deux ans renouvelables ne pouvant, en toute hypothèse, excéder la durée du projet. Leur recrutement et, le cas échéant, la décision de rompre leur contrat, seront décidés en accord avec le FIDA. Les cadres principaux du projet seront soumis à des évaluations annuelles de performance dont les modalités seront définies dans le manuel de procédures administratives, comptables et financières. Il pourra être mis fin à leur contrat en fonction des résultats de ces évaluations. Le Gouvernement encouragera les femmes

à postuler aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du projet et favorisera leur recrutement aux différents postes de responsabilité du projet. La gestion de l'ensemble du personnel sera soumise aux procédures en vigueur sur le territoire du Gouvernement.

Fraude et corruption

8. Le Gouvernement portera sans délai à l'attention du FIDA toute allégation ou suspicion de fraude ou corruption en relation avec l'exécution du projet, dont il aura connaissance.

Suspension à l'initiative du FIDA

9. Le FIDA peut suspendre, en tout ou partie, le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de don, quand l'un des faits suivants se produit:
 - a) à la date prévue pour l'entrée en vigueur de l'accord de don ou à une date postérieure fixée à cette fin, l'accord de don n'a pas pris effet;
 - b) les fonds de contrepartie ne sont pas disponibles;
 - c) les manuels ou l'une de leurs dispositions, le PTBA et le plan de passation des marchés y afférent, ont été suspendus, résiliés en tout ou partie, ou ont fait l'objet d'une renonciation ou de toute autre modification sans le consentement préalable du FIDA. Le FIDA considère que ces événements ont eu ou auront, vraisemblablement, un effet préjudiciable grave sur le projet;
 - d) l'absence de collaboration du Gouvernement dans la mise en œuvre de la politique du FIDA en matière de prévention de la fraude et de la corruption dans le cadre de ses activités et opérations;
 - e) les marchés n'ont pas été passés ou ne sont pas passés conformément aux dispositions de l'accord de don.

Suspension en cas de manquement du Gouvernement en matière d'audit

10. Le FIDA suspendra le droit du Gouvernement de solliciter des retraits du compte de don s'il n'a pas reçu les rapports d'audit dans les six mois suivant le délai de six mois prévu dans l'accord de don.

Conditions préalables aux décaissements

11. Aucun retrait ne sera effectué pour des dépenses avant que:
 - a) les manuels, élaborés par le Ministère de l'agriculture et de l'élevage (l'agent principal du projet), n'aient été adoptés;
 - b) le premier PTBA, comprenant un plan de passation des marchés pour les premiers 18 mois, n'ait été adopté;
 - c) la somme en FCFA équivalent à 435 000 USD, correspondant au versement de la contrepartie du Gouvernement, n'ait été versée sur le compte du projet.

Conditions préalables à l'entrée en vigueur

12. L'accord de don entrera en vigueur une fois que les conditions préalables suivantes auront été satisfaites:
 - a) l'accord de don a été signé par un représentant dûment habilité de chacune des parties;
 - b) un avis juridique favorable délivré par l'autorité compétente sur le territoire du Gouvernement, acceptable tant en la forme que sur le fond, a été remis au FIDA par le Gouvernement;
 - c) l'unité de coordination du projet (UCP) a été créée par arrêté ministériel;

- d) le personnel clé de l'UCP, à savoir le coordonnateur du projet, le RAF, le responsable de la programmation et du suivi-évaluation, le responsable appui à la production et à la commercialisation, le responsable communication et gestion des connaissances et le responsable infrastructures routières et fluviales, a été sélectionné;
- e) le compte spécial du don et le compte du projet ont été ouverts.

Key reference documents

Country reference documents

1. Comité national de lutte contre la pauvreté, Document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), version finale, janvier 2007
2. Comité national de lutte contre la pauvreté, Rapport national des consultations participatives sur la pauvreté, décembre 2006
3. Comité national de lutte contre la pauvreté, Plan national pour l'atteinte des OMD au Congo (draft 3), mars 2007
4. Centre national de la statistique et des études économiques, Enquête congolaise auprès des ménages pour l'évaluation de la pauvreté (ECOM 2005), avril 2006
5. Ministère de la promotion de la femme et de l'intégration de la femme au développement, Politique nationale de la promotion de la femme, juillet 2007
6. Présidence de la République, Haut commissariat à la réinsertion des ex-combattants, Programme national, de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (PNDDR), décembre 2004
7. Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la promotion de la femme, Domaines prioritaires de développement du secteur agricole, décembre 2004
8. Ministère de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de la promotion de la femme, Schéma directeur du développement rural (SDDR) actualisé (en 3 volumes), septembre 2001
9. Ministère de l'agriculture, de l'élevage, et de la pêche, Document de stratégie de développement agricole (SDA) 2004-2013, novembre 2003
10. Ministère de la santé et de la population, Programme national de développement sanitaire (PNDS) 2006-2010
11. NEPAD/FAO/République du Congo/NEPAD, Appui à la mise en œuvre du PDDAA, Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT) et les 3 documents de Profils de projets d'investissement bancables (PPIB), février 2007
12. Ministère de l'économie et des finances, Programme d'investissement public 2007
13. République du Congo, Plan national de transport (PNT), en 6 volumes, février 2004
14. République du Congo, Constitution de la République en date du 20 janvier 2002
15. République du Congo, Statuts du Fonds national de soutien à l'agriculture
16. Projet d'appui à la commercialisation et aux initiatives locales (PACIL)
17. Projet de développement agricole et de réhabilitation des pistes (PDARP)
18. Projet de développement rural dans les départements des Plateaux, de la Cuvette et Cuvette Ouest (PRODER)
19. Projet de développement rural dans les départements de la Niari, Bouenza et de la Lékoumou (PRODER-SUD)
20. Résumé sur la République du Congo, Banque mondiale

IFAD reference documents

IFAD Strategic Framework 2007-2010
 IFAD Policy on Conflict Prevention and Recovery
 Congo COSOP, May 2002
 Project Design Document (PPD) and Key files
 IFAD Learning Notes (targeting, gender, community development funds, etc.)
 Prerequisites for gender sensitive design
 Administrative Procedures on Environmental Assessment
 Procurement Manual

Other miscellaneous reference documents

1. World Bank, Country Assistance Strategy
2. World Bank, Agricultural development and Rural roads rehabilitation Project, Appraisal Report (in French), 9 May 2007; and Integrated Safeguards Data Sheet (ISDS) Appraisal stage, March 2007
3. PNUD, Rapport national sur le développement humain 2006-2007 en République du Congo
4. African Development Bank (AfDB/BAD), Etude du secteur agricole, termes de référence, octobre 2006
5. AfDB/BAD, Document de stratégie pays axée sur les résultats 2008-2012 (DSPAR), décembre 2007
6. AfDB/BAD, Projet d'appui à la réinsertion socio-économique des groupes défavorisés, Rapport d'évaluation, janvier 2006
7. Congolaise industrielle du bois (CIB)/Ministère de l'économie forestière, Projet de gestion des écosystèmes périphériques au parc national Nouabalé-Ndoki, Plan d'aménagement à l'échelle des groupes humains, octobre 2004
8. FAO/IFAD, Document de projet « Appui à l'amélioration de la productivité et de la production du manioc en République du Congo », don FIDA No.855 à la FAO, 2007
9. FAO/DFID, Evaluation de la contribution socio-économique du secteur des pêches au PIB et au développement rural au Congo, rapport projet régional PMEDP, avril 2005
10. FAO/DFID, Etude sur la participation des communautés de pêche au système de suivi, contrôle et surveillance des pêches au Congo, avril 2005
11. FAO, Compte rendu final du projet TCP/PRC/0166 (Production et Protection intégrée du manioc dans la Région des Plateaux), juillet 2003
12. FAO, Rapport d'évaluation des activités de la phase pilote du Programme spécial pour la sécurité alimentaire (PSSA), décembre 2005
13. Union européenne (UE), Contribution au Programme national de désarmement démobilisation et réinsertion dans le Pool, fiche d'identification de projet, mai 2007
14. UE, Projet de consolidation de la réconciliation (PCR) par l'appui aux populations touchées par les conflits, proposition de financement, mai 2007
15. UE/Banque mondiale, Évaluation intégrée de la gestion des finances publiques et de la passation des marchés, juin 2006
16. UE, Rapport annuel conjoint 2006 sur la coopération entre la République du Congo et l'Union européenne
17. Banque mondiale, Note analytique sur les marchés publics au Congo (Country Procurement Issues Paper – CPIP), février 2006

Cadre logique

Résumé descriptif	Indicateurs objectivement vérifiables	Source d'information	Risques/hypothèses
Améliorer la sécurité alimentaire des populations rurales pauvres	Index des biens des ménages (RIMS); sécurité alimentaire et revenu des groupes cibles; situation nutritionnelle des enfants de moins de cinq ans	Rapport d'évaluation d'impact à mi-parcours et rapport d'évaluation d'impact de fin du projet	Situation sécuritaire stable spécialement dans le Pool
COMPOSANTE 1 : APPUI A LA RELANCE DE LA PRODUCTION AGRICOLE			
Objectifs spécifiques: Accroître la production et la productivité; améliorer les revenus	Production (15 000 tonnes supplémentaires) et revenu (au moins + 20%) des bénéficiaires (20000 ménages)	Rapports de S/E, d'achèvement et d'évaluation finales; enquêtes d'impact ; revue à mi-parcours.	Evolution favorable des marchés et des prix des produits agricoles, animaux et halieutiques
Réalisation 1.1 : Production et diffusion des semences améliorées et boutures saines assurées	20000 Paysans impliqués; semences améliorées et boutures saines produites et distribuées	Rapport de S-E du projet ; du MAE et des opérateurs	
Produit 1.1.1: Pépinières/parcs à bois sont installés	250 groupements impliqués, 3 pépinières (année 1), 29 parcs à bois au niveau département, 250 au niveau village	Rapports de S/E du projet et des opérateurs	Le matériel végétal de bonne qualité est disponible
Produit 1.1.2: Semences de qualité sont multipliées et disponibles	Semences produites (10 ha pour le maïs, 14 ha pour l'arachide, 5 ha pour le haricot, 4 ha pour l'igname)	Rapports de S/E et des opérateurs publics ou privés	Taux d'adoption des semences améliorées et des techniques culturales
Réalisation 1.2: Reconstitution des petits animaux	Taux de remboursement (au moins 90%) dans les délais convenus.	Rapports de S/E du projet; des opérateurs	Compétence des opérateurs d'encadrement
Produit 1.2.1: Système de métayage en place	Animaux attribués (3800 caprins, 1200 ovins), au moins 2500 bénéficiaires	Rapports de S/E et de DD	Respect des closes du contrat de métayages
COMPOSANTE 2 : RENFORCEMENT DES CAPACITES			
Réalisation 2.1: Les OP assurent l'évacuation et l'accès aux intrants et à la technologie	250 organisations paysannes renforcées. Niveau de structuration, d'organisation et de viabilité des OP	Rapport de S/E, de DDA et DDE	Adhésion des populations à l'approche
Produit 2.1.1: Formation des membres OP	5 000 membres formés dans 250 OP	Rapports de S/E des opérateurs	Degré d'attractivité de l'innovation
Produit 2.1.2 : Relais paysans sont formés	160 animateurs paysans/genre;	Rapports de S/E des opérateurs	
Réalisation 2.2 : Capacités des DDA/DDE ont été renforcées	3 directions départementales (Likouala/Pool & Sangha) réhabilitées et équipées	Rapports de S/E, Enquêtes d'évaluation	Les services publics sont motivés
Produit 2.2.1: Formation/recyclage des DDA/ DDE	20 cadres formés en année 1 30 cadres recyclés (1 fois par an) 20 cadres formés en contrôle phytosanitaire	Rapports de S/E et des opérateurs	
COMPOSANTE 3 : ACCES AUX BASSINS DE PRODUCTION			
Objectif spécifique 3: Améliorer l'accès physique aux bassins de production	150 villages et population desservis ; taux de réduction des coûts de transport (au moins de 20%)	Rapports des opérateurs, de S/E et de DDTP. Enquêtes sur la commercialisation	Réouverture de l'accès par route entre la Sangha et la Cuvette
Réalisation 3.1: Pistes rurales sont réhabilitées; système d'entretien opérationnel	100 km des pistes/linéaire des points critiques réhabilitées, 60 ouvrages de franchissement réalisés	Rapports du S/E de DDTP et d'activités	Disponibilité des opérateurs
Produit 3.1.1: Formation des chefs d'équipe à la mise à l'approche HIMO assurée	110 équipes d'intervention identifiées et/ou créées. 110 chefs d'équipe formés	Rapports de S/E des opérateurs et d'activités du projet	Prise en charge de l'entretien des pistes/voies navigables par le Fonds routier
Produits 3.1.2. : Populations riveraines sont organisées pour l'entretien des voies/pistes réhabilitées	20 postes de barrière de pluies créés et fonctionnels ; 30 comités d'entretien des pistes formés et opérationnels	Rapports de S/E des opérateurs, des DDTP	Non déboursement des ressources du Fonds routier
Réalisation 3.2. : La fluidité de navigation sur le réseau secondaire pour l'accès des bassins de production est améliorée	35 comités d'entretien des voies fluviales et rivières fonctionnels ; voies navigables entretenues	Rapports de S/E des opérateurs et d'activités	-
Produit 3.2.1: diagnostic est réalisé et travaux d'entretien réalisés	Rapport de l'état des voies de navigation, 300 km réhabilités	Rapport du diagnostique, de S/E, de METP	-